

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
CHANCELLERIE

SECRET N° 70/78 du 12/3/70
PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU l'Ordonnance n°40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

SECRET:

ARTICLE 1ER : Est promu à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

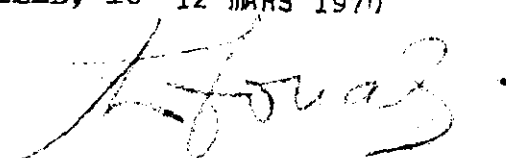
AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur MIDANI ADNAN, responsable au Bureau du Programme des Nations-Unies à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 12 MARS 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-